

Entre rejet et acceptation : la norme à l'épreuve de la crise

Le Centre d'Etudes et de Recherche en Histoire Culturelle (CERHiC) organise une journée d'étude à destination des doctorantes et doctorants du laboratoire le **mercredi 10 mai 2023**. Pour cette première édition des journées de recherches doctorales, nous vous proposons de nous interroger sur les modifications, contestations et transgressions des normes en périodes de crise.

Historiquement, la norme est l'un des axes de recherche principaux du CERHiC, qui a déjà fait l'objet de deux journées d'étude en 2008 et 2009¹, durant lesquelles les participants s'étaient interrogés sur la fabrique de la norme et ses modes d'émergences.

La norme est une notion difficile à appréhender. Le concept de norme est aujourd'hui associé à plusieurs champs de recherche, mais la notion est historiquement rattachée à l'histoire du droit dont elle a su s'extraire au tournant du XX^e siècle. Cependant, la notion de norme est polysémique et elle s'exprime dans plusieurs domaines : juridique, social, comportemental, etc. Quel que soit l'espace dont il est question, la norme constitue un modèle, qui peut être accepté ou non, par le système dans lequel elle est élaborée. Comme pour tout modèle, il est possible de décider ou de juger de ce qui lui correspond ou pas. La norme constitue donc une grille d'évaluation, et est donc autant un outil d'inclusion que d'exclusion.

L'étude de la norme, quel que soit le champ historique, confirme qu'elle n'est pas immuable. La norme notamment est tributaire de l'environnement dans laquelle elle s'exerce. Les périodes de crises bousculent les cadres sociaux et conduisent à un questionnement, voire une remise en cause de ses règles.

Qu'est-ce qu'une crise ? Phénomène polysémique, la crise est tout aussi difficile à définir que la norme. Elle peut désigner la rupture brutale d'un modèle précédemment établi, ou la révélation de faiblesses et problèmes préexistants, et s'accompagne généralement d'une perte de repères. La stabilité du système est menacée. Malgré tout, une crise n'est pas nécessairement destructrice. Dans ses différents travaux sur la notion de *crisologie*², Edgar Morin défend l'idée qu'une société, pour exister, doit être en tension permanente entre ce qui est, et ce qui pourrait être. La crise est donc une phase de transition, qui amène à réfléchir sur ses causes, voire à redéfinir le système.

En temps de crise, et pour maintenir la cohésion du groupe, la norme doit s'adapter à cette nouvelle réalité mais n'y parvient pas nécessairement. La norme rentre alors en crise à son tour et les éléments qui la constituent s'en trouvent altérés. Pour remédier à cela, les acteurs s'adaptent, contournent, transgressent. Pour identifier et questionner ces transgressions, il est nécessaire de confronter les faits étudiés au cadre normatif précédemment admis, afin d'en repérer les inconformités et de discuter de leur impact sur les sociétés concernées.

¹ Journées d'études organisées par le CERHiC qui ont donné lieu à une publication en 2012 : BEAULANDE-BARRAUD V., CLAUSTRE J., MARMURSZEJN E. (dir.), *La fabrique de la norme. Lieux et modes de productions des normes au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

² MORIN, E. et PAUCHANT T., « For a crisology », *Industrial & Environmental Crisis Quarterly*, Vol. 7, No.1, 1993, p. 5-21.

L'objet de cette journée d'étude est de s'interroger sur les facteurs qui peuvent conduire à une remise en cause des systèmes normatifs et de comprendre dans quelle mesure la norme précédemment établie peut en être affectée. La pluralité des normes et leur plasticité, en fonction des espaces, des groupes sociaux et des temporalités qu'elles recouvrent justifient une approche résolument pluridisciplinaire et trans-périodes.

Trois axes de réflexions sont suggérés :

- La norme est en constante évolution. Une période de tension, qu'elle soit politique, sociale ou culturelle favorise la remise en cause de ce qui constituait auparavant la normalité. On pourra s'intéresser aux phénomènes extérieurs qui provoquent une évolution des normes, et en identifier les éléments déclencheurs. Une piste de réflexion sera également de s'interroger sur la stabilité du système normatif avant la crise, en mettant en avant des exemples de ruptures soudaines ou au contraire de contestations préexistantes qui trouvent un contexte favorable à leur expression.
- Le cadre dans lequel la norme a été définie est ébranlé. Les éléments qui la composent ne sont plus adaptés à l'environnement dans lequel elle s'inscrit. De la tentative de sauvegarde du modèle précédemment établi à son rejet pur et simple, en passant par la remise en cause de certains de ces principes, l'éventail des réactions des contemporains face à un système qui ne leur convient plus est large. Les études de cas permettront de mettre en avant marqueurs et enjeux d'adaptations ou de transgressions et acteurs de ces nouvelles pratiques jugées anormales, voire transgressives.
- La crise a profondément modifié le cadre normatif et ce contexte a favorisé l'apparition de nouvelles pratiques. Ces nouveaux usages, élaborés par nécessité, ne sont pas nécessairement voués à perdurer au-delà de la crise. Ici se pose la question du devenir de ces nouvelles pratiques. Certaines peuvent disparaître en même temps que le contexte qui a favorisé leur apparition, avec un retour à la normale et aux pratiques existantes avant la crise. Au contraire, les usages alors considérés comme anormaux ou transgressifs peuvent devenir une nouvelle norme. L'interrogation sur les conséquences de la crise sur les pratiques normatives s'accompagnera d'une réflexion sur l'accueil reçu par cette nouvelle normativité.

Modalité de participation :

Les propositions devront être envoyées aux adresses suivantes : aurore.rahault@univ-reims.fr et thibault.carbonnot@univ-reims.fr avant le **3 janvier 2023**, en portant l'objet « Proposition de communication JED CERHIC 2023 »

Les propositions devront comporter un titre et un résumé de 400 mots maximum, pour un temps de parole de 25 à 30 minutes. Elles seront ensuite transmises à l'ensemble du comité scientifique pour examen courant janvier et une réponse le 16 janvier.

Bibliographie indicative :

- Beaulande-Barraud V. et Marmursztejn E., « Conflits et concurrences de normes », *Médiévales*, n°71, 2016, p. 5-21.
- Beaulande-Barraud, V., Claustre, J., Marmursztejn, E. (eds.). *La fabrique de la norme : Lieux et modes de production des normes au Moyen Âge et à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, [En ligne : <http://books.openedition.org/pur/127806>. Consulté le 28/11/2022].
- Itgenshorst T. et Le Doze P. (dir.), *La norme sous la République et le Haut-Empire romains. Élaboration, diffusion et contournements*, Bordeaux, Ausonius, 2017.
- Leveux-Teixeira C. (et al.) (dir.), *Normes et normativité. Etudes d'histoire du droit en l'honneur d'Albert Rigaudière*, Paris, Economica, 2009.
- Petit-Renaud S., Rousselet-Pimont A., « Histoire des normes. L'émergence de la loi moderne », Krynen J., D'Alternoche B. (dir.), *Histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires*, Paris, Classique Garnier, 2014, p. 223-237.
- Sabot P., « De Foucault à Macherey, penser les normes », *Methodos*, n°16, 2016, [En ligne : <http://journals.openedition.org/methodos/4652>. Consulté le 27/11/2022].
- Starn R., « Historians and 'crisis' », *Past and Present*, vol 62, 1971, p. 3-22.
- Wilkin A., « Le concept de crise est-il utile pour l'histoire médiévale ? Remarques conclusives », *MEFR*, vol. 131, 2019, [En ligne : <https://journals.openedition.org/mefrm/5413>. Consulté le 25/11/2018].

Comité Scientifique :

- Nathalie BARRANDON, Professeure en Histoire ancienne.
- Isabelle HEULLANT-DONNAT, Professeure en Histoire médiévale.
- Isabelle POUTRIN, Professeure en Histoire moderne.
- Bertrand GOUJON, Maitre de conférences en Histoire Contemporaine.
- Thibault CARBONNOT, Doctorant en Histoire ancienne.
- Aurore RAHAULT, Doctorante en Histoire médiévale.